

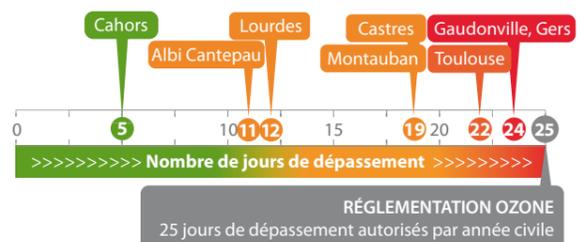
Alertes en 2013

Au 30 septembre 2013, plusieurs stations de qualité de l'air de l'ORAMIP ont enregistré des dépassements des seuils réglementaires. Ces dépassements ont entraîné le déclenchement de la procédure d'information et de recommandation à plusieurs reprises depuis le début de l'année: à 9 reprises pour les particules inférieures à 10 microns (PM10), à 3 reprises pour l'ozone.

➔ Historique des procédures sur <http://www.oramip.org/oramip/historique>

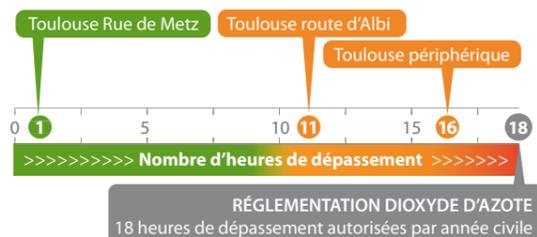
Suivi des valeurs réglementaires 2013

OZONE Situation en Midi-Pyrénées par rapport à la valeur cible au 30 septembre



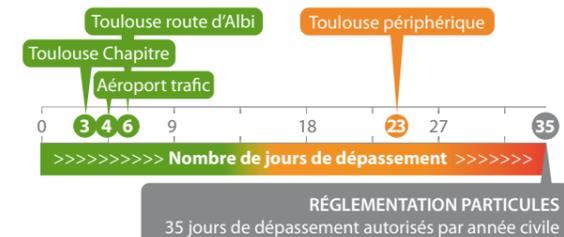
Ozone (O₃): décompte du nombre de jours de dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé fixée à 120 microgrammes / m³ sur 8 heures sachant que la réglementation autorise 25 jours de dépassement de cette valeur par année civile.

DIOXYDE D'AZOTE Situation en Midi-Pyrénées par rapport à la valeur limite au 30 septembre



Dioxyde d'azote (NO₂): décompte du nombre d'heures de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé fixée à 200 microgrammes / m³ sur 1 heure sachant que la réglementation autorise 18 heures de dépassement de cette valeur sur l'année civile.

PARTICULES PM10 Situation en Midi-Pyrénées par rapport à la valeur limite au 30 septembre



Particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10): décompte du nombre de jours de dépassement de la valeur limite fixée à 50 microgrammes / m³ sur 24 heures sachant que la réglementation autorise 35 jours de dépassement de cette valeur sur l'année civile.

Programme de recherche EUREQUA : ORAMIP impliqué

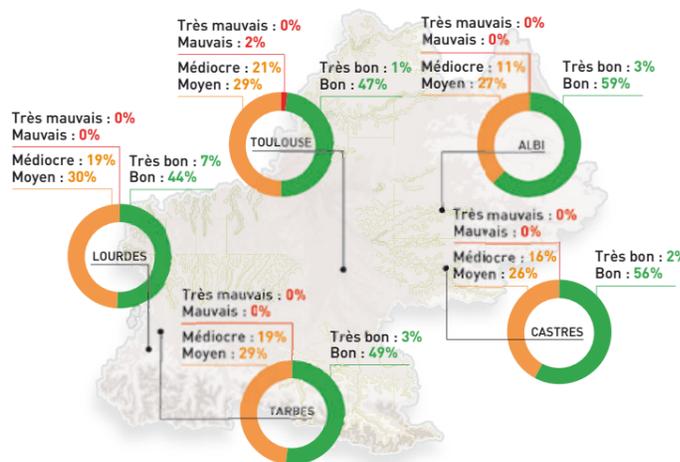
EUREQUA : Évaluation mUltidisciplinaire et Requalification Environnementale des QUartiers.

Ce projet de recherche financé par l'Agence Nationale de Recherche s'intéresse à la qualité environnementale du cadre de vie dans les quartiers « susceptibles d'évoluer d'un point de vue urbanistique à moyen et long terme, explique Sinda Houes-Jouve, enseignante-chercheuse en Urbanisme et coordinatrice du projet. L'originalité du projet réside dans le fait de réunir autour d'une même question de recherche les sciences humaines et sociales (urbanistes, géographes, sociologues et psychologues) et les sciences pour l'ingénieur (climatologues, acousticiens et spécialistes de la qualité de l'air). » Après Marseille en juin et Paris en octobre, des mesures de qualité de l'air seront réalisées en janvier 2014 à Toulouse dans le cadre du programme d'actions 2014 de l'ORAMIP.



Indices de qualité de l'air au 3^e trimestre 2013

En cette période estivale, l'ORAMIP a enregistré pour ce 3^e trimestre 2013 une proportion importante d'indices moyens et médiocres en raison de l'augmentation de l'ozone dans l'air ambiant. L'ozone est un polluant fortement influencé par les conditions météo, notamment par le rayonnement solaire.



Pour recevoir l'indice de qualité de l'air de votre commune, abonnez-vous gratuitement :

www.oramip.org



ORAMIP INFOS - LA QUALITÉ DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES est édité par l'ORAMIP, Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées 19 avenue Clément Ader - 31770 COLOMIERS • Tél. : 05 61 15 42 46 / Fax : 05 61 15 49 03 • E-mail : contact@oramip.org • Internet : www.oramip.org N° ISSN : 1634-5517. Tirage : 3 700 ex. Dépôt légal : à parution. Publication non rediffusée en cas de données invalidées. LIGNE AIR SANTÉ : Tél. 05 61 77 94 44. DIRECTRICE DE PUBLICATION Régine LANGE, Présidente de l'ORAMIP CONTENU RÉDACTIONNEL : ORAMIP CONCEPTION-RÉALISATION Agence Yapak - 05 34 45 59 00 CRÉDITS PHOTOS : ORAMIP / Laurent Moynat / Bernard Nadaud IMPRIMÉ EN FRANCE PAR INDIKA sur papier 100% recyclé avec des encres à base végétale - label Imprim'Vert, certification ISO 14001.

ORAMIP INFOS LA QUALITÉ DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION

N°114

3^{ÈME} TRIMESTRE 2013



Régine LANGE
Présidente de l'ORAMIP
Présidente d'ATMO France,
Fédération nationale des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air,
Adjointe au Maire de Toulouse
en charge du développement durable,
Déléguée à la communauté urbaine de Toulouse Métropole

ÉDITO

L'ORAMIP a adopté en 2013 son projet associatif pour définir les axes stratégiques qui fondent l'action même de l'association. Le premier de ces axes est de **maintenir et de renforcer les missions d'intérêt général par une couverture optimale du territoire régional** en associant aux mesures, les outils de modélisation et de cartographie qui sont alimentés par notre inventaire d'émissions de polluants atmosphériques.

Pour cette raison, je tiens à réaffirmer l'importance de nos relations avec les collectivités et notamment le Conseil Régional pour évaluer, prévenir et réduire la pollution de l'air dans la région, que ce soit à travers le Schéma Régional Climat Air Énergie ou les actions mises en œuvre dans nos partenariats locaux.

Le Contrat de Projet État-Région constitue le cadre partenarial du Conseil Régional avec l'ORAMIP. À ce titre, une station de qualité de l'air a récemment été installée à Pamiers en Ariège.

Vous trouverez, en pages intérieures, les résultats des mesures d'ozone sur la région ainsi qu'un travail spécifique réalisé à Ax-les-Thermes et Luchon pour améliorer les connaissances et le suivi de qualité de l'air dans les vallées pyrénéennes.

Ces mesures répondent aux objectifs réglementaires européens, elles enrichissent les modèles de qualité de l'air et contribuent à la stratégie de couverture du territoire régional déployée par l'ORAMIP dans son Plan de Surveillance de la Qualité de l'air.

Je vous souhaite une bonne lecture et je suis heureuse de laisser la parole à Martin MALVY.

3 QUESTIONS À...

Martin MALVY, Président de la Région Midi-Pyrénées, Ancien Ministre



Martin MALVY
Président de la Région Midi-Pyrénées, Ancien Ministre

Quelle implication de la Région Midi-Pyrénées dans la transition énergétique ?

"La Région agit directement pour favoriser la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre - en soutenant notamment la rénovation énergétique des logements. Elle développe les énergies renouvelables en veillant au respect des normes en matière de qualité de l'air.

La Région a également co-piloté l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Énergie, approuvé en 2012. Il fixe 5 objectifs stratégiques à l'horizon 2020 dont la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique.

Il faut remercier l'équipe de l'ORAMIP qui s'est fortement impliquée dans son élaboration. Sa mobilisation sera essentielle pour l'atteinte des objectifs de 2020".

Quels sont les enjeux de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées ?

"La région bénéficie globalement d'un air de qualité par rapport à d'autres régions françaises dont la population et les activités sont comparables. Pour autant, ce diagnostic reste entaché par l'évolution de la pollution en provenance des transports (trafic en augmentation de 4% par an). Les dépassements de valeurs limites sont relevés pour le dioxyde d'azote, les particules en suspension et l'ozone en fonction des conditions climatiques".

Quelles avancées depuis l'adoption de son Agenda 21, le premier Agenda 21 régional reconnu en France en 2007 ?

"Il a fait l'objet d'une actualisation en 2010. Actuellement, un Agenda 21 "seconde génération" est en cours de préparation. La transition énergétique et écologique sera l'une des priorités de ce nouveau programme d'actions".

AMÉLIORER LA COUVERTURE DU TERRITOIRE EN MIDI-PYRÉNÉES

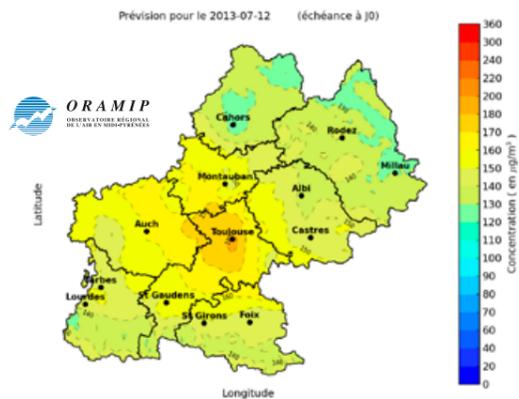
ÉTÉ 2013 : EXPOSITION À L'OZONE

L'ORAMIP a déployé dix-neuf points de mesures au cours de l'été 2013 pour le suivi de l'ozone en région Midi-Pyrénées. Avec trois nouvelles implantations, dans le Lot, en Ariège et en Aveyron, tous les départements de la région se trouvaient sous surveillance.

Des prévisions quotidiennes pour informer et alerter la population

Les données de ce dispositif améliorent la carte régionale de prévision mise en ligne tous les matins sur www.oramip.org.

Modèle Chimère Analyse / Prédiction du 2013-07-12 en O3 pour le domaine "Régional" Maximum horaire journalier



Carte de prévision du 12 juillet 2013, l'ORAMIP a déclenché la procédure d'information du public dans l'agglomération toulousaine.

Protection de la santé : l'objectif de qualité n'est pas respecté

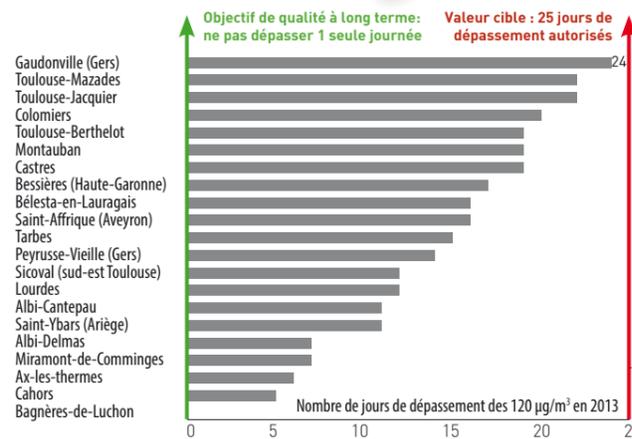
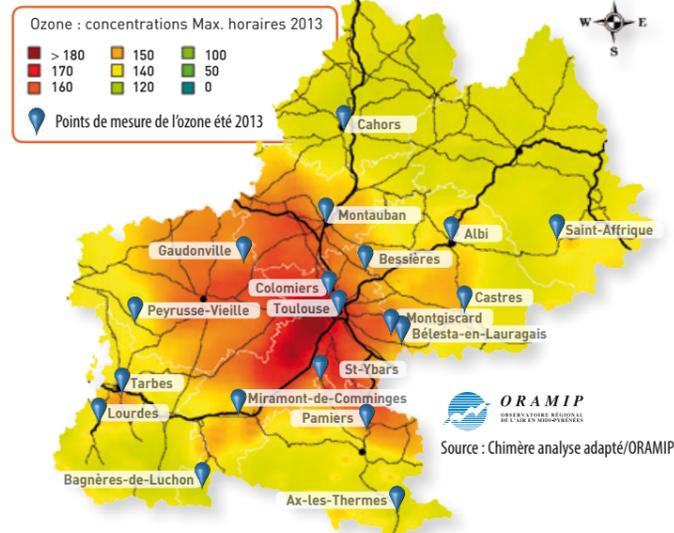
Les conditions météo ensoleillées de l'été 2013 combinées aux émissions de polluants dans l'air ont favorisé la production d'ozone sur la région. La procédure d'information du public a été déclenchée à 3 reprises, les 12, 13 et 23 juillet pour l'agglomération toulousaine.

Comme les années précédentes, l'objectif à long terme pour la protection de la santé* n'est pas respecté : toutes les stations de qualité de l'air, excepté celle de Bagnères-de-Luchon, dépassent au moins une journée le seuil réglementaire.

* Cet objectif à long terme interdit tout dépassement du seuil de 120 microgrammes par mètre cube en moyenne glissante sur 8 heures.

Quelle exposition à l'ozone en 2013 ?

Le dispositif de l'ORAMIP permet d'évaluer l'exposition de la population et des écosystèmes à la pollution par l'ozone.



Comme en 2012, la station de Gaudonville dans le Gers atteint, fin septembre 2013, le nombre le plus élevé de dépassements dans la région (24 journées de dépassement) sachant que la valeur cible pour la protection de la santé autorise 25 jours de dépassement de la valeur de 120 microgrammes par mètre cube sur 8 heures par année civile.

La station de Bagnères-de-Luchon dans les Pyrénées est la seule à respecter l'objectif de qualité en 2013.

PREMIÈRES ÉTUDES DE QUALITÉ DE L'AIR DANS LES VALLÉES PYRÉNÉENNES

L'ORAMIP a mis en place deux stations de qualité de l'air dans les Pyrénées, l'une à Ax-les-Thermes en décembre 2011, l'autre dans le centre ville de Bagnères-de-Luchon en juillet 2012. Ces deux études, qui ont pris fin en septembre 2013, résultent d'un partenariat ORAMIP et Contrat de Projet État-Région.

Les mesures recueillies fournissent des renseignements importants car la qualité de l'air de ce territoire a été peu investiguée jusqu'alors. Ces données vont pouvoir améliorer les prévisions que l'ORAMIP diffuse quotidiennement et sont déjà en cours d'utilisation pour une étude de faisabilité d'un modèle spécifique à la zone des Pyrénées. L'objectif est de produire des prévisions plus précises pour les vallées pyrénéennes.

Des résultats conformes à la réglementation

Dioxyde d'azote : la réglementation est respectée pour ce polluant émis principalement par le trafic routier et les chauffages. Les niveaux en dioxyde d'azote, que ce soit à Bagnères-de-Luchon ou à Ax-les-Thermes, sont 30% plus faibles que ceux mesurés à Tarbes et Lourdes.

Ozone : Bagnères-de-Luchon est la seule station de l'ORAMIP à respecter l'objectif de qualité en 2013. Ax-les-Thermes respecte la valeur cible mais pas l'objectif de qualité.

Benzo(a)pyrène : pour ce polluant, les résultats respectent la réglementation.

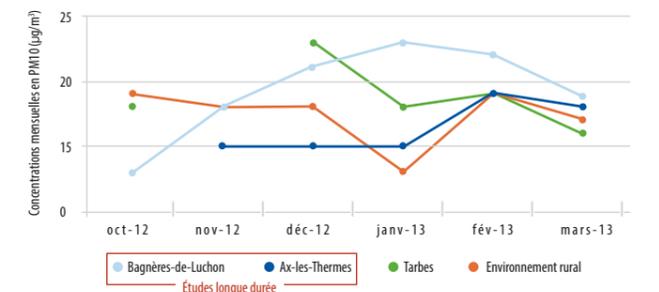
Particules inférieures à 10 microns (PM10) : la réglementation est respectée à Bagnères-de-Luchon et à Ax-les-Thermes.



Emplacement de la station de mesures du 2 juillet 2012 au 1^{er} juillet 2013

Une situation particulière en hiver

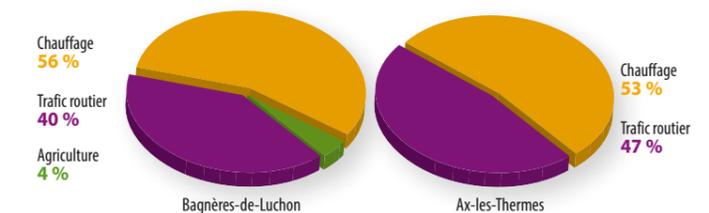
Moyennes mensuelles : particules inférieures à 10 microns



En hiver, les concentrations en particules mesurées sont plus élevées à Bagnères-de-Luchon qu'à Tarbes, ce qui s'explique par une utilisation du bois de chauffage plus importante et une dispersion de la pollution moins bonne dans la vallée.

Émissions de particules inférieures à 10 microns.

Le chauffage est la principale source d'émission de PM10 (à près de 60%) tandis que 40% des particules proviennent du trafic routier. Source: ORAMIP/Act'air_2008_V1.2.5



Retrouvez les résultats complets sur www.oramip.org

COUVERTURE DU TERRITOIRE 2^E SEMESTRE 2013 - CAMPAGNES DE MESURES - PRÉVISIONNEL

